

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ

Route barrée
Rue Pierre Mendès France
A Bessines-sur-Gartempe

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Suite à un éboulement sur la Rue Pierre Mendès France le 31 mai 2024 et considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE I : Afin de sécuriser l'accès des usagers suite à l'éboulement qui a eu lieu le 31 mai 2024 rue Pierre Mendès France l'accès à cette voie est fermé et interdit du carrefour de la rue Jean Moulin au croisement avec la rue Pierre et Marie Curie.

ARTICLE II : Une signalisation adaptée a été mise en place par la commune.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES

Fait et arrêté à Bessines, le 1^{er} juin 2024

La Maire,



Andréa BROUILLE